

Transports en commun en 2024 : le plus bas niveau de victimes enregistrées depuis 2016

En 2024, les services de police et de gendarmerie ont enregistré 107 080 victimes de vols, violences ou escroqueries et fraudes aux moyens de paiement dans les transports en commun, en baisse de 8 % sur un an. Ce nombre de victimes est le plus bas enregistré depuis 2016, y compris pendant la pandémie de COVID-19. Les vols sans violence constituent l'atteinte la plus caractéristique de la délinquance enregistrée dans les transports en commun : ils y représentent 77 % de l'ensemble des victimes de vols, violences ou escroqueries et fraudes aux moyens de paiement.

Les nombres de victimes enregistrées pour vols - avec ou sans violence - et pour escroqueries et fraudes aux moyens de paiement diminuent entre 2023 et 2024 (respectivement -9 % et -7 %). À l'inverse, le nombre de victimes de violences (physiques ou sexuelles) enregistrées a légèrement augmenté (+2 %). Les mis en cause pour usage ou trafic de stupéfiants sont en forte hausse dans les transports en commun en 2024 (+53 %), en lien avec la présence accrue des forces de sécurité lors des Jeux olympiques et paralympiques (JOP).

En Île-de-France, sous l'effet conjugué de la hausse de la fréquentation des transports en commun (+6 %) et de la baisse du nombre de victimes enregistrées, on dénombre 14 victimes de vols, violences ou escroqueries et fraudes aux moyens de paiement enregistrées par million de voyages en 2024, contre 17 en 2023.

En moyenne, depuis 2016, la délinquance dans les transports en commun représente 5 % des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie nationales, toutes atteintes (crimes et délits) confondues, et 3 % des mis en cause. Elle se distingue du reste de la délinquance par plusieurs aspects. Elle exclut de fait un certain nombre d'atteintes qui suivent des modes opératoires spécifiques (vols liés aux véhicules, cambriolages, qui ne sont pas intégrés dans cette analyse). Par ailleurs, on y dénombre peu de victimes d'homicides et de tentatives d'homicide (respectivement six et trente-huit par an en moyenne depuis 2016). Ces atteintes sont donc exclues de la présente étude.

Les transports en commun : une délinquance spécifique

Les vols sans violence constituent le mode opératoire le plus caractéristique des transports en commun. On analyse également ici les vols violents, les violences physiques dans le cadre familial ou non, les violences sexuelles, les

escroqueries et fraudes aux moyens de paiement et les infractions à la législation sur les stupéfiants ([Encadré 1](#)). Ces crimes et délits correspondent à 85 % des victimes enregistrées dans les transports en commun en 2024 (88 % en moyenne entre 2016 et 2024) et à 62 % des mis en cause (53 % en moyenne entre 2016 et 2024). En France, en 2024, sur l'ensemble de ces atteintes enregistrées, les transports en commun correspondent à 7 % des victimes et à 4 % des mis en cause.

La délinquance dans les transports en commun est aussi un phénomène très urbain et particulièrement francilien. L'Île-de-France, avec un réseau de transports en commun très développé, concentre 58 % des victimes enregistrées pour vols, violences ou escroqueries et fraudes aux moyens de paiement dans ces transports alors qu'elle rassemble 18 % de la population du pays. Près de trois vols sans violence sur dix y sont commis dans les transports en commun. En Île-de-France, les vols ont particulièrement lieu dans le réseau métropolitain, tandis que dans le reste de la France, le réseau de surface (bus et tramway) est le premier

lieu de commission pour l'ensemble des atteintes suivies sauf pour les mis en cause des infractions à la législation sur les stupéfiants, lesquels sont enregistrés principalement sur le réseau ferroviaire (*voir données complémentaires*).

En 2024, les 22 métropoles françaises (29 % de la population nationale en 2022) enregistrent à elles seules 80 % des victimes de vols, violences ou escroqueries et fraudes aux moyens de paiement dans les transports en commun et la Métropole du Grand Paris (10 % de la population nationale) enregistre plus de la moitié.

Ces spécificités de la délinquance dans les transports en commun se répercutent sur le profil des victimes comme des mis en cause, notamment leurs nationalités, en lien avec la présence de certains réseaux de criminalité organisée (*voir séries longues sur internet*).

L'âge et le sexe des victimes dans les transports en commun sont similaires à ceux des victimes enregistrées pour les mêmes atteintes hors transports en commun. Cependant, les victimes sont plus souvent étrangères, en particulier pour les vols sans violence (30 % contre 14 % hors transports en commun).

En 2024, près de 33 580 personnes ont été mises en cause pour des faits de vols, violences, escroqueries et fraudes aux moyens de paiement ou pour des infractions à la législation sur les stupéfiants. Deux tiers de ces personnes étaient mises en cause pour l'usage ou le trafic de stupéfiants. La grande majorité des mis en cause enregistrés sur chacune des atteintes étudiées sont des hommes, comme dans l'ensemble des autres lieux. Par contre, la part des mis en cause enregistrés comme étrangers est bien plus importante dans les transports qu'en dehors, particulièrement pour les vols sans violence (80 % contre 26 % dans les autres lieux). La part des mineurs parmi les mis en cause enregistrés y est également plus importante pour les vols, violences physiques ou escroqueries et fraudes aux moyens de paiement. Ainsi, près de la moitié des mis en cause enregistrés pour des vols violents dans les transports en commun sont mineurs. Hors transports en commun, cette proportion est d'un tiers. La surreprésentation des mineurs et des étrangers parmi les mis en cause dans les transports en commun est particulièrement importante parmi ceux pour vols – avec ou sans violence –, en lien avec l'existence de filières de criminalité organisée exploitant notamment des mineurs isolés.

Encadré 1 – Sources et méthodes

Délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie nationales

Dans le cadre de leur activité judiciaire, les forces de sécurité (services de police et unités de gendarmerie) sont amenées à rédiger des procédures relatives à des infractions, avant de les transmettre à l'autorité judiciaire qui est susceptible de les requalifier par la suite. Ces infractions ont pu être constatées suite à une plainte déposée par une victime, à un signalement, un témoignage, un délit flagrant, une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des services de sécurité. Des données détaillées ne sont disponibles que depuis le printemps 2016.

Mesure de la délinquance enregistrée dans les réseaux de transports en commun

Cette publication porte sur un ensemble de crimes et délits enregistrés dans les réseaux de transports en commun par les services de police et de gendarmerie. Il s'agit d'une part des vols (y compris les tentatives), avec ou sans usage de la violence, réalisés directement sur les personnes ainsi que les violences (violences physiques dans le cadre familial ou non, violences sexuelles) et les escroqueries et fraudes aux moyens de paiement.

Les mis en cause pour des infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) sont intégrés depuis cette année dans le périmètre de l'étude, ce qui permet de couvrir, grâce à l'ensemble des indicateurs étudiés, 62 % des mis en cause dans les transports en commun contre 20 % auparavant. On distingue ici l'usage et le trafic de stupéfiants.

L'indicateur des coups et blessures volontaires sur personne de 15 ans ou plus suivi historiquement a été remplacé par deux nouveaux indicateurs :

- Violences physiques intrafamiliales ;
- Violences physiques hors cadre familial.

Ce changement de périmètre permet d'intégrer dans le champ des indicateurs l'ensemble des violences faites aux mineurs. Les violences physiques hors cadre familial comprennent également les violences envers les personnes dépositaires de l'autorité publique. Ces révisions conduisent donc à des modifications sur les volumes.

Pour plus d'informations et de résultats voir <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2024-bilan-statistique-et-atlas-departemental> (Pour les changements méthodologiques voir : Encadré 1, page 7)

Les vols, violences, escroqueries et fraudes aux moyens de paiement sont ici mesurés en nombre de victimes physiques ; les personnes morales ne sont pas prises en compte (1 % du total des victimes de vols, violences, escroqueries et fraudes aux moyens de paiement dans les transports en commun en 2024). Elles sont comptabilisées autant de fois qu'elles sont victimes lorsqu'elles sont victimes de plusieurs infractions. Parmi les victimes dans les transports en commun comptabilisées ici, on compte 10 % de victimes ayant subi une multi-victimation (c'est-à-dire qui apparaissent plusieurs fois au sein d'une même procédure). Cette multi-victimation concerne en grande partie les victimes d'escroqueries et fraudes aux moyens de paiement qui subissent généralement également un vol.

Comme pour les victimes, les mis en cause pour vols, violences, escroqueries et fraudes aux moyens de paiement ou pour des infractions à la législation sur les stupéfiants sont comptabilisés autant de fois qu'ils sont mis en cause lorsqu'ils le sont pour plusieurs infractions. Parmi les mis en cause dans les transports en commun comptabilisés ici, on en compte 12 % ayant été mis en cause pour au moins deux faits élucidés en 2024, le plus souvent liés à l'usage et au trafic de stupéfiants.

Le champ « France » de cette étude fait référence à la France métropolitaine et aux départements et régions d'Outre-Mer (DROM). Les collectivités d'Outre-Mer (COM) ne sont pas incluses ici. En 2024, elles représentent 0,06 % du total des victimes de vols, violences, escroqueries et fraudes aux moyens de paiement dans les transports en commun dans les Territoires de la République.

Éclairages complémentaires

Les contraventions sont incluses dans l'étude pour l'indicateur des destructions et dégradations volontaires uniquement (*voir séries longues sur internet*) [Encadré 2].

L'étude intègre également les outrages et violences envers des personnes dépositaires de l'autorité publique (PDAP) [Encadré 3].

Moins de victimes de vols, d'escroqueries et de fraudes aux moyens de paiement en 2024

En 2024, en France, parmi les 107 080 victimes de vols, violences ou escroqueries et fraudes aux moyens de paiement enregistrées dans les transports en commun, 77 % sont des victimes de vols sans violence.

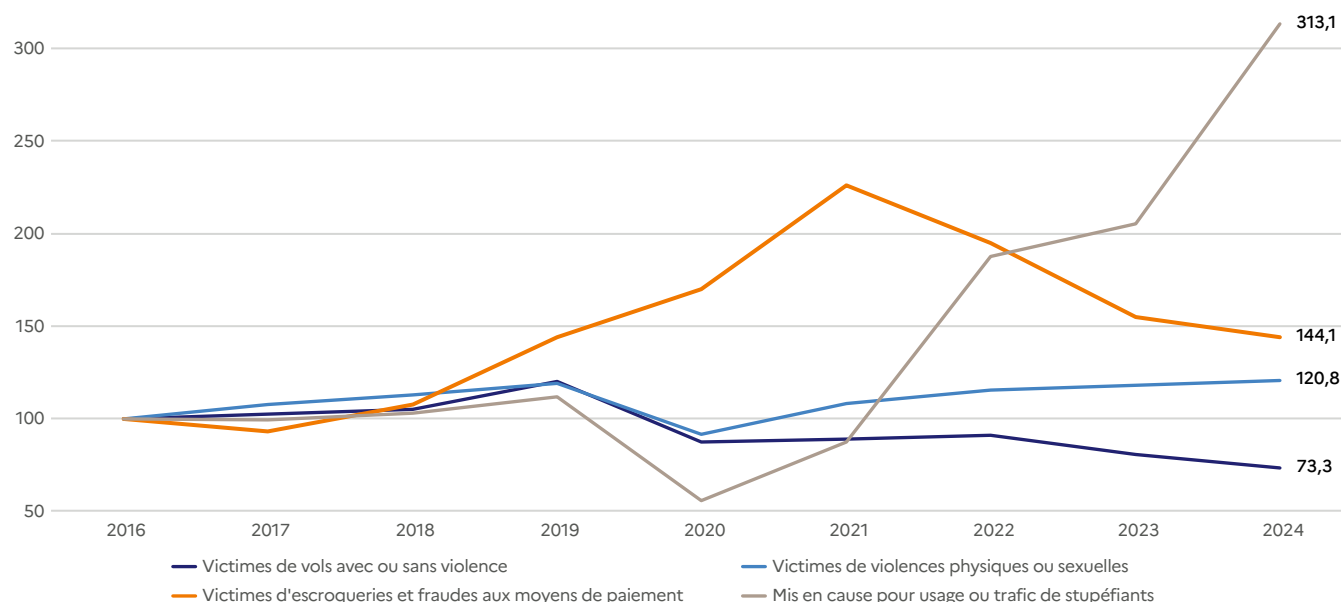
Le nombre de victimes de vols avec ou sans violence enregistrées dans les transports en commun a diminué de 9 % par rapport à 2023. Ce nombre de victimes est le plus bas enregistré depuis 2016, y compris pendant la pandémie de COVID-19 (*Figure 1*). Les vols - avec ou sans violence - sont les actes enregistrés les plus fréquents dans les transports en commun. Ainsi, 88 260 victimes et 4 390 mis en cause pour vols dans les transports en commun ont été enregistrés par les services de police et de gendarmerie. Néanmoins, en 2022, selon l'enquête *Vécu et ressenti en matière de sécurité* (VRS), seules 41 % des victimes de vols aboutis - avec ou sans violence - dans les transports en commun déclarent avoir formellement déposé plainte (*voir rapport d'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) - 2023*¹).

Parmi les victimes de vols enregistrées dans les transports en commun, 94 % ont été victimes de vols sans violence (*Figure 2*). Celles-ci représentent 14 % des victimes de vols sans violence tous lieux confondus (*voir données complémentaires*). À titre de comparaison, selon l'enquête VRS,

en 2022, 23 % des personnes déclarant avoir subi un vol (ou une tentative de vol) sans violence ni menace en ont été victimes dans les transports en commun. En 2024, le nombre de victimes de vols sans violence enregistrées diminue de 9 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution est plus marquée dans les transports en commun que dans l'ensemble des autres lieux (-5 %) [*voir données complémentaires*]. Ce nombre de victimes est ainsi 12 % inférieur à celui enregistré en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, alors même qu'il avait déjà diminué de près d'un tiers cette année-là par rapport à 2019.

Dans le même temps, le nombre de victimes de vols violents enregistrées a très fortement diminué dans les transports en commun (-17 %), poursuivant sa baisse depuis 2021. En 2024, en France, près d'un vol violent sur dix a eu lieu dans les transports en commun. Cette proportion reste cohérente avec celle estimée à partir de l'enquête VRS : en 2022, 12 % des victimes de vols ou tentatives de vols avec violences ou menaces déclarent que leur agression a eu lieu dans un transport en commun. Les escroqueries et fraudes aux moyens de paiement diminuent également dans les transports en commun (-7 %) en 2024, poursuivant la baisse observée depuis 2022, alors qu'elles sont en augmentation depuis 2016, dans les autres lieux. Cependant, le nombre de victimes enregistrées pour escroqueries et fraudes aux moyens de paiement reste à un niveau supérieur à celui de 2016.

Figure 1 – Évolution des indicateurs de la délinquance enregistrée dans les transports en commun par rapport à 2016 (base 100)



Lecture : En 2024, le nombre de victimes de vols avec ou sans violence enregistrées par les services de police et de gendarmerie dans les transports en commun a diminué de 26,7 % par rapport à 2016 en France.

Champ : France, crimes ou délits restreints au périmètre infractionnel de la publication.

Source : SSMSI, bases statistiques des victimes et mis en cause de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie de 2016 à 2024.

1. <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Vecu-et-ressenti-en-matiere-de-securite-VRS>. Fiches du rapport, Faits commis dans les transports collectifs

Figure 2 – Nombre de victimes et mis en cause pour vols, violences, escroqueries et fraudes aux moyens de paiement ou infractions à la législation sur les stupéfiants enregistrés dans les transports en commun en 2023 et 2024

		Nombre de victimes dans les transports en commun					
		Vols sans violence	Vols violents	Violences physiques dans le cadre familial	Violences physiques hors du cadre familial	Violences sexuelles	Escroqueries et fraudes aux moyens de paiement
France	2024	82 920	5 343	595	9 349	3 399	5 476
	2023	90 952	6 430	565	9 308	3 174	5 888
Évolution France 2023/2024		-9 %	-17 %	5 %	0 %	7 %	-7 %
Île-de-France	2024	51 078	3 414	211	3 722	1 486	2 668
	2023	58 324	4 583	172	3 789	1 365	3 155
Évolution Île-de-France 2023/2024		-12 %	-26 %	23 %	-2 %	9 %	-15 %

		Nombre de mis en cause dans les transports en commun							
		Vols sans violence	Vols violents	Violences physiques dans le cadre familial	Violences physiques hors du cadre familial	Violences sexuelles	Escroqueries et fraudes aux moyens de paiement	Usage de stupéfiants	Trafic de stupéfiants
France	2024	3 376	1 015	432	4 689	1 429	272	21 712	653
	2023	3 916	1 132	385	4 597	1 310	272	14 048	597
Évolution France 2023/2024		-14 %	-10 %	12 %	2 %	9 %	0 %	55 %	9 %
Île-de-France	2024	2 248	621	128	1 760	640	120	10 593	453
	2023	2 719	752	119	1 695	535	97	5 694	360
Évolution Île-de-France 2023/2024		-17 %	-17 %	8 %	4 %	20 %	24 %	86 %	26 %

Lecture : En 2024, en France, 5 343 victimes de vols violents ont été enregistrées dans les transports en commun par les services de police ou de gendarmerie, soit une baisse de 17 % entre 2023 et 2024.
Champ : France, crimes ou délits restreints au périmètre infractionnel de la publication.
Source : SSMSI, bases statistiques des victimes et mis en cause de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, en 2023 et 2024.

Forte hausse des mis en cause pour des infractions liées aux stupéfiants dans le contexte des Jeux olympiques et paralympiques

En France, le nombre de mis en cause enregistrés pour usage ou trafic de stupéfiants dans les transports en commun est en forte hausse en 2024 (+53 %), porté principalement par la hausse de l'usage de stupéfiants en Île-de-France (+86 %). Cette augmentation est en partie associée à la présence renforcée des forces de sécurité intérieure pendant les Jeux olympiques et paralympiques 2024 sur les mois de juin à septembre (voir le rapport de l'effet JOP sur la délinquance enregistrée)². Hors de ces quatre mois, le nombre de mis en cause pour usage ou trafic de stupéfiants a tout de même progressé de 27 % dans les transports en commun.

En 2024, le nombre de victimes enregistrées pour violences (physiques ou sexuelles) est en légère hausse en 2024 (+2 %), porté notamment par la hausse des violences sexuelles. Après une très forte augmentation en 2021 (+26 %), puis une hausse moins forte en 2022 (+9 %) et 2023 (+3 %), le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées continue de progresser en 2024 (+7 %). Cette atteinte a également augmenté, en 2024,

dans les autres lieux (+7 %) et ce, dans un contexte de libération de la parole et d'amélioration de l'accueil des victimes par les services de police et de gendarmerie. Le nombre de victimes de violences physiques, hors cadre familial, enregistrées dans les transports en commun reste quasiment stable par rapport à 2023 alors qu'il était en augmentation depuis 2021. Cependant, ce nombre de victimes reste légèrement inférieur à celui enregistré avant la pandémie.

En Île-de-France, le nombre de victimes enregistrées pour 1 million de voyages diminue en 2024

Le réseau de transports en commun étant plus développé en Île-de-France et la fréquentation plus soutenue, la part des victimes de vols, violences ou escroqueries et fraudes aux moyens de paiement dans les transports en commun enregistrées par les forces de sécurité y est plus importante (15 % contre 7 % en France). Ainsi, la région francilienne, qui compte 18 % de la population en France, cumule 58 % des victimes de vols, violences ou escroqueries et fraudes aux moyens de paiement enregistrés dans les réseaux de transports en commun contre 24 % en dehors des transports en commun.

2. <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2024-Premiere-photographie-et-atlas-departemental>. Éclairage 1, page 25

En 2024, le nombre de victimes de vols, violences ou escroqueries et fraudes aux moyens de paiement dans les transports en commun en Île-de-France diminue de 12 % par rapport à l'année précédente (après une baisse de 11 % en 2023). Ce nombre est à son niveau le plus bas depuis 2016. En Île-de-France, les indicateurs suivis sont à la baisse dans les transports en commun à l'exception des violences physiques dans le cadre familial et des violences sexuelles (*Figure 2*), comme dans l'ensemble des autres lieux.

L'Île-de-France concentre environ la moitié des mis en cause enregistrés en France dans les transports en commun pour des faits de vols, violences, escroqueries et fraudes aux moyens de paiement ou pour des infractions à la législation sur les stupéfiants. Cette part est largement plus importante que pour l'ensemble des autres lieux hors des transports en commun (22 %). En 2024, les nombres de mis en cause enregistrés en Île-de-France pour les indicateurs suivis sont tous en hausse à l'exception des vols avec ou sans violence qui sont en forte diminution (- 17 % pour chacune des deux atteintes).

En 2024, selon l'Observatoire de la mobilité en Île-de-France (OMNIL), la fréquentation dans les transports en commun en Île-de-France a augmenté de 6 %. On compte ainsi 4,4 milliards de voyages contre 4,2 milliards en 2023. Celle-ci reste tout de même encore légèrement inférieure au niveau d'avant crise sanitaire (4,7 milliards de voyages en 2019). Entre 2023 et 2024, la fréquentation a augmenté de 5 % dans le réseau métropolitain, de 8 % dans le réseau ferroviaire et de 7 % dans le réseau de surface.

Tous réseaux confondus, on compte 14 victimes de vols, violences ou escroqueries et fraudes aux moyens de paiement enregistrées par million de voyages en 2024 contre 17 en 2023.

Encadré 2 – Diminution du nombre de destructions et dégradations volontaires enregistrées en 2024 par la police nationale dans les transports en commun à Paris et sa petite couronne

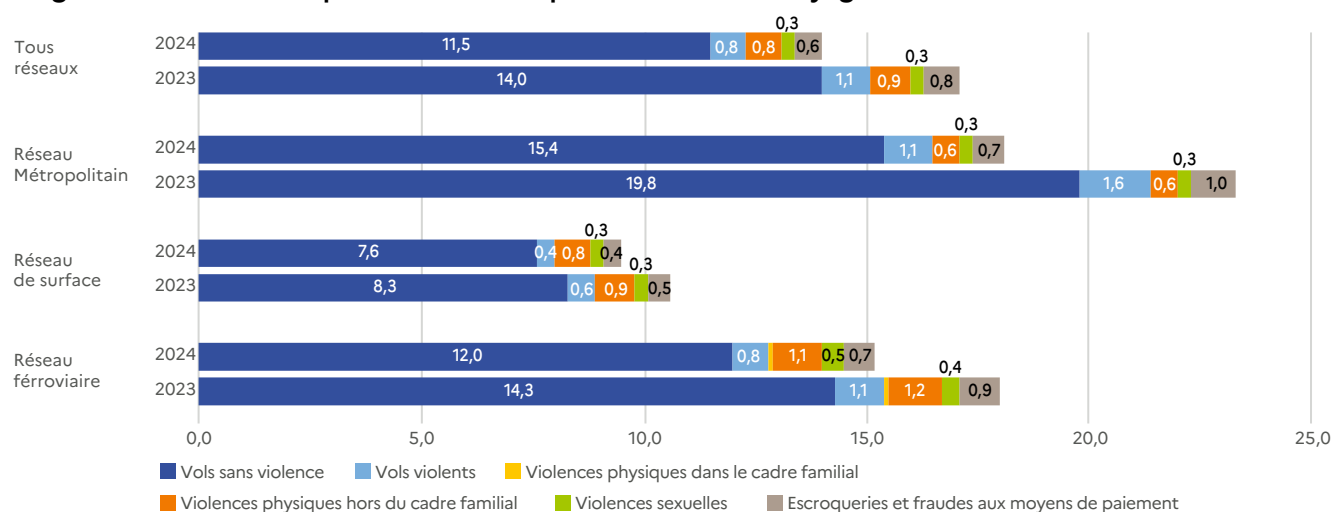
Le lieu de commission des contraventions n'étant actuellement pas disponible dans les données enregistrées par la gendarmerie nationale, les statistiques produites ici sont restreintes à Paris et sa petite couronne, zone intégralement couverte par la police nationale.

En 2024, les services de police ont enregistré 560 infractions pour destructions et dégradations volontaires dans les transports en commun à Paris et en petite couronne. Ce nombre d'infractions est le plus bas enregistré depuis 2016 (*voir séries longues sur internet*).

En 2024, c'est sur le réseau de surface que ces infractions ont le plus fortement diminué (- 36 % par rapport à 2023 et - 60 % par rapport à 2016) alors que cette baisse est plus modérée dans les autres réseaux de transport. Alors que ces infractions étaient le plus souvent enregistrées sur le réseau de surface en 2016, elles le sont majoritairement dans le réseau ferroviaire en 2024 (53 % de l'ensemble des réseaux).

On dénombre notamment 12 victimes de vols sans violence pour un million de voyages en 2024 contre 14 victimes en 2023 (*Figure 3*). Le nombre de victimes rapporté au nombre de voyages est plus élevé dans le réseau métropolitain : pour les vols sans violence, on y compte ainsi 15 victimes pour un million de voyages contre 12 pour un million de voyages dans le réseau ferroviaire et 8 pour un million de voyages dans le réseau de surface en 2024. Entre 2023 et 2024, le nombre de victimes pour un million de voyages a diminué dans l'ensemble des réseaux. En 2024, le réseau métropolitain compte 5 victimes de vols sans violence de moins qu'en 2023 pour un million de voyages. Le réseau ferroviaire enregistre une baisse de 2 victimes de vols sans violence pour un million de voyageurs.

Figure 3 – Nombre de victimes de vols, violences ou escroqueries et fraudes aux moyens de paiement enregistrées dans les transports en commun pour un million de voyages en Île-de-France entre 2023 et 2024



Lecture : En 2024, on compte 15,4 victimes de vols sans violence pour un million de voyages sur le réseau métropolitain.

Champ : Île-de-France, crimes ou délits restreints au périmètre infractionnel de la publication.

Sources : SSMSI, bases statistiques des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie de 2023 à 2024 ; Observatoire de la mobilité en Île-de-France.

En 2024, on dénombre 2 mis en cause pour usage de stupéfiants pour un million de voyages contre 1 mis en cause en 2023. Ce nombre de mis en cause rapporté au nombre de voyages est le plus élevé dans le réseau ferroviaire : on y compte 6 mis en cause pour un million de voyages (*voir séries longues sur internet*).

Les métropoles concentrent plus de 80 % des victimes de vols, violences, escroqueries et fraudes aux moyens de paiement dans les transports en commun

À l'exception de la région Île-de-France, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)³ sont les autorités organisatrices des transports en commun. Les communes comprises dans un EPCI sont presque toujours desservies par le réseau de transport géré par celui-ci.

En janvier 2025, on compte en particulier 22 métropoles en France⁴, comptabilisant entre 71 millions d'habitants

(Métropole du Grand Paris) et 213 400 habitants (Métropole de Brest) en 2022⁵.

L'ensemble de ces 22 métropoles enregistre plus de 80 % des victimes de vols, violences, escroqueries et fraudes aux moyens de paiement dans les transports en commun alors qu'elles concentrent 29 % de la population française. Le nombre de victimes enregistrées est naturellement plus élevé dans les métropoles ayant un réseau de transport en commun développé.

La Métropole du Grand Paris, regroupant 130 communes, est celle qui enregistre le plus de victimes de vols, violences, escroqueries et fraudes aux moyens de paiement dans les transports en commun avec 55 990 victimes. Elle concentre ainsi plus de la moitié des victimes dans les transports en commun en 2024 (52 %, *Figure 4*) alors qu'elle recense près de 10 % de la population. Ceci s'explique par la forte attractivité parisienne pour le tourisme ou pour l'emploi et par l'importance du réseau de transports en commun.

Figure 4 – Évolution du nombre de victimes de vols, violences, escroqueries et fraudes aux moyens de paiement enregistrées dans les transports en commun en 2024, par établissement public de coopération intercommunale

EPCI	Nombre de victimes en 2024	Nombre de victimes pour 1 000 habitants en 2024	Part des victimes (en %)	Évolution 2023-2024 (en %)	Évolution 2016-2024 (en %)
France	107 082	1,6	-	-8	-21
Île-de-France	62 579	5,1	58	-12	-28
Métropole du Grand Paris	55 989	7,9	52	-13	-30
Métropole de Lyon	8 156	5,7	8	-2	17
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	3 746	1,9	3	6	-16
Bordeaux Métropole	2 654	3,1	2	ns	8
Toulouse Métropole	2 210	2,7	2	ns	-13
Métropole Européenne de Lille	1 833	1,5	2	-6	-11
Nantes Métropole	1 618	2,4	2	-15	-19
Métropole Nice Côte d'Azur	1 541	2,7	1	-17	-46
Montpellier Méditerranée Métropole	1 414	2,7	1	-5	-65
Eurométropole de Strasbourg	1 289	2,5	1	ns	27
Communauté d'agglomération Roissy Pays de France	1 268	3,5	1	-14	-5
Grenoble-Alpes-Métropole	1 124	2,5	1	16	14

ns : non-significatif
Note : EPCI classés par ordre décroissant du nombre de victimes en 2024 avec plus de 1 000 victimes de vols, violences ou escroqueries et fraudes aux moyens de paiement dans les transports en commun.
Lecture : En 2024, 8 156 victimes de vols, violences ou escroqueries et fraudes aux moyens de paiement dans les transports en commun ont été enregistrées dans la Métropole de Lyon, ce qui représente 8 % de l'ensemble des victimes de vols, violences ou escroqueries et fraudes aux moyens de paiement enregistrées dans les transports en commun en France. Entre 2023 et 2024, le nombre de victimes a diminué de 2 % dans cette métropole et a augmenté de 17 % entre 2016 et 2024.
Champ : France, crimes ou délits restreints au périmètre infractionnel de la publication.
Source : SSMSI, base statistique des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie de 2016 à 2024 ; Insee, base des EPCI au 1^{er} janvier 2025 ; Insee, recensement de la population 2022.

3. <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/lorganisation-mobilite-france>
4. <https://www.vie-publique.fr/fiches/20129-quest-ce-quune-metropole>. La Métropole de Lyon qui est une collectivité territoriale à statut particulier, est ici assimilée à un EPCI
5. Des statistiques par région, département et commune sont disponibles en données complémentaires.

Encadré 3 – Le nombre de victimes d’outrages et violences envers des personnes dépositaires de l’autorité publique (PDAP) enregistrées dans les transports en commun en légère hausse par rapport à 2023

Les personnes dépositaires de l’autorité publique sont titulaires d’un pouvoir de décision et de contrainte sur les individus ou sur les choses dans l’exercice des fonctions temporaires ou permanentes dont elles sont investies. En plus des policiers et gendarmes, cela inclut une partie des agents des entreprises de transports en commun. En 2021, ces derniers représentent 5 % des dépositaires de l’autorité publique ou chargés de mission de service public victimes d’atteintes physiques ou verbales (hors violences sexuelles ou intra-familiales, voir *Info Rapide n° 21, SSMSI*).

En 2024, 4 570 victimes d’outrages et violences envers PDAP ont été enregistrées dans les transports en commun. Ce nombre de victimes est en augmentation de 6 % par rapport à 2023 mais reste à

un niveau inférieur à celui des années 2016 à 2022 (voir *séries longues sur internet*).

Les victimes d’outrages et violences envers PDAP dans les transports en commun sont principalement enregistrées dans le réseau ferroviaire (65 %) et dans le réseau de surface (23 %). Le réseau métropolitain (moins étendu sur le territoire français) enregistre 12 %.

L’Île-de-France, par son réseau de transports en commun plus développé concentre près de la moitié des victimes enregistrées pour outrages et violences envers PDAP dans les transports en commun. Cette part est bien plus importante que dans l’ensemble des autres lieux hors transports en commun (20 %).

Nombre de victimes d’outrages et violences envers des personnes dépositaires de l’autorité publique enregistrées dans les transports en commun de 2019 à 2024

	Nombre de victimes en France	Part Île-de-France (en %)	Répartition par réseau de transport		
			Part du réseau métropolitain (en %)	Part du réseau de surface (en %)	Part du réseau ferroviaire (en %)
2024	4 569	48	12	23	65
2023	4 308	41	11	27	61
2022	4 767	42	13	24	63
2021	5 636	41	14	25	62
2020	5 250	41	12	25	64
2019	5 330	42	10	24	66

Lecture : En 2024, en France, 4 569 victimes d’outrages et violences envers des personnes dépositaires de l’autorité publique ont été enregistrées dans les transports en commun. 48 % de ces victimes ont été enregistrées en Île-de-France et 12 % dans le réseau métropolitain.

Champ : France, crimes ou délits restreints au périmètre infractionnel de la publication.

Sources : SSMSI, bases statistiques des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie de 2019 à 2024.

Après la Métropole du Grand Paris, la Métropole de Lyon est la deuxième à enregistrer le plus grand nombre de victimes en 2024 dans les transports en commun (8 160), devant la Métropole d’Aix-Marseille-Provence (3 750 victimes) et la Métropole de Bordeaux (2 650 victimes). Si la Métropole d’Aix-Marseille-Provence est la troisième métropole comptabilisant le plus de victimes enregistrées dans les transports en commun, elle comptabilise un nombre assez faible de victimes pour 1 000 habitants (1,9 ‰), alors qu’il est plus élevé pour la Métropole de Bordeaux (3,1 ‰) et pour la Métropole de Toulouse (2,7 ‰). Pour la Métropole du Grand Paris et la Métropole de Lyon, le nombre de victimes pour 1 000 habitants est respectivement de 7,9 ‰ et de 5,7 ‰.

La communauté d’agglomération Roissy Pays de France enregistre plus de victimes de vols, violences,

escroqueries et fraudes aux moyens de paiement dans les transports en commun que certaines métropoles. Elle comptabilise ainsi près de 4 victimes pour 1 000 habitants. La présence du pôle économique et aéronautique de l’Aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle, deuxième aéroport le plus fréquenté d’Europe, engendre un important trafic de passagers connecté aux transports en commun.

Entre 2023 et 2024, la plupart des EPCI ont connu une diminution du nombre de victimes enregistrées dans les transports en commun. C’est le cas de la Métropole de Lyon (-2 ‰), de la Métropole du Grand Paris (-13 ‰) et surtout de la Métropole de Nantes et de la Métropole de Nice (respectivement -15 ‰ et -17 ‰). À l’inverse, les nombres de victimes dans la Métropole d’Aix-Marseille-Provence et dans la Métropole de Grenoble ont augmenté, respectivement de 6 ‰ et 16 ‰.

En 2016, comme en 2024, ce sont les mêmes EPCI (à l'exception de la Métropole de Grenoble) qui enregistrent plus de 1 000 victimes de vols, violences ou escroqueries dans les transports en commun (*voir données complémentaires*). La Métropole du Grand Paris, la Métropole de Lyon et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sont les trois métropoles qui affichent le plus de victimes

enregistrées chaque année. Entre 2016 et 2024, les métropoles de Montpellier et Nice ont enregistré les baisses les plus importantes du nombre de victimes dans les transports en commun (-65 % et -46 % respectivement) passant ainsi des 4^e et 5^e EPCI les plus concernés aux 9^e et 8^e. À l'inverse, la Métropole de Strasbourg enregistre une hausse de 27 % du nombre de ces victimes enregistrées. ■

Pour en savoir plus

- **Catana A.** (2025), *Tourisme - Une fréquentation touristique impactée par les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024*, Bilan économique 2024, Insee conjoncture Île-de-France n° 54.
- **Duval M.** (2024), *Les vols et violences enregistrés dans les réseaux de transports en commun en 2023*, Info Rapide n° 42, SSMSI.
- **Charavel C.** (2023), *31 % des victimes de vols dans les transports en commun déposent plainte*, Interstats Analyse n° 59, SSMSI.
- **Institut Paris Région** (2022), *Prévenir les violences sexuelles et sexistes envers les femmes dans les transports franciliens*, Note rapide n° 964.
- **Institut Paris Région** (2020), *Le sentiment d'insécurité dans les transports collectifs franciliens en 2019*, Note rapide n° 845.
- **Ministère chargé des transports**, *Bilan des atteintes à caractère sexiste dans les transports de l'année 2023*
- **Omnil**, *Trafic annuel des réseaux de transports en commun en Île-de-France*.
- **SSMSI** (2025), *Insécurité et délinquance en 2024 : bilan statistique et atlas départemental*.
- **SSMSI** (2024), *Rapport d'enquête « Vécu et ressenti en matière de sécurité »*.



Les données des tableaux, cartes et graphiques associés à cette étude, ainsi que des données complémentaires sont disponibles sur Interstats, le site internet du SSMSI : www.interieur.gouv.fr/interstats



SSMSI : 40, avenue des Terroirs-de-France 75012 Paris

Directrice de la publication : Christine Gonzalez-Demichel

Rédacteur en chef : Tiaray Razafindranovona

Auteure : Marine Duval

Conception graphique : Drapeau Blanc

ISSN 2495-5051

Visitez notre site internet

www.interieur.gouv.fr/Interstats

Suivez-nous



Contact presse

ssmsi-communication@interieur.gouv.fr